

ANNEXE 1

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU DIPLÔME DE L'ENS DE LYON COMMUNES À TOUS LES DEPARTEMENTS

Les types d'activité indiqués comme « **non cumulables** » peuvent être validés au plus une fois et une seule au cours du parcours de l'étudiant à l'ENS de Lyon.

Journées interfaces

4 ECTS

MCC : à suivre lors de la première année du diplôme.

Suivi et participation aux journées interfaces programmées dans l'année. Validation sur la base de l'assiduité.

Pour l'année 2024-2025 : 6 septembre, 9-10 septembre, 21 novembre, 20 février.

Pluridisciplinarité

- **Cours pour non spécialistes de l'ENS de Lyon – (code CPNS9xxx)**

4 crédits par cours.

Offre de cours renouvelée chaque semestre. Lien vers la liste des CPNS pour l'année en cours : <https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=5254>

Onglet « Cours et inscriptions »

Modalités de validation : voir les modalités de validation indiquées par l'enseignant pour chaque cours proposé dans le catalogue de cours sur le site de l'ENS de Lyon : <https://www.ens-lyon.fr/formation/catalogue-de-cours> en tapant « CPNS » dans le champ recherche.

Le suivi et/ou la validation d'un CPNS dans l'année nécessite également le suivi du module de sensibilisation à la **Cybersécurité de 2h**, assuré par Nicolas SCHMITZ. Ce module est proposé deux fois dans l'année, de 16h30-18h30 : soit le lundi 23 septembre 2024, soit le lundi 13 janvier 2025, en présentiel dans l'amphi Descartes ou en visioconférence <https://bigbluebutton2.ens-lyon.fr/b/nic-ay0-hgp-gtn>.

- **Modules partagés du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx)**

Nombre de crédits de l'UE.

- **Préparation et validation d'un diplôme universitaire (de 60 ECTS) en sus de la formation constitutive de l'année de diplôme – (code DPLU)**

Préparation et validation d'un L3, M1 ou M2 inscrit dans un plan d'études validé.

Les préparations et validations de L1 et L2 peuvent éventuellement être reconnues pour l'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon, mais nécessitent pour cela l'accord de la Vice-Présidence aux Études.

Activités scientifiques



- **Publication d'un article dans une revue à comité de lecture – (code DPUB)**
4 à 6 crédits.
Modalités de validation : envoyer l'article publié au directeur de département pour validation. Si l'article est accepté par la revue mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue au directeur de département. CC 100%
- **Communication dans un colloque avec comité scientifique – (code DCOM)**
4 à 6 crédits.
Modalités de validation : envoyer au directeur de département pour validation le programme scientifique du colloque mentionnant le nom de l'étudiant, ainsi que le titre de l'intervention. CC 100%
- **Participation à un Labo junior – (code DLAB), non cumulable**
3 crédits.
Modalités de validation : validable une fois sur l'ensemble du cursus. Rédiger un rapport qui rend compte de l'activité du labo junior avec le point de vue personnel de l'étudiant sur cette activité, centré sur son expérience et ses réalisations. Il doit également contenir un regard critique sur cette expérience, et en particulier expliquer ce que cette participation a apporté à l'étudiant. Un seul rapport est attendu quelle que soit la durée de la participation (même à cheval entre deux années scolaires). Il est attendu un rapport d'une longueur d'entre 5 et 10 pages ; ces limites indicatives s'entendent pour des choix typographiques et de mise en page standards : interligne entre 1 et 1.5, taille de police entre 10 et 12, marges usuelles, etc. Il est attendu que le rapport soit rendu au format numérique à la Vice-Présidence à la Recherche, vice.presidente.recherche@ens-lyon.fr ; copie au bureau du diplôme diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr. La Vice-Présidence à la Recherche valide le rapport soumis et transmet la décision au bureau du diplôme. CC 100%
NB. Les laboratoires juniors sont créés pour une durée de 2 ans. Déclarez-le sur la fiche IP (inscription pédagogique) de l'année universitaire où votre participation prend fin.

Activités pédagogiques

- **Tutorat (programme d'égalité des chances Trait d'Union, association ENSeigner, tutorat auprès des étudiants du CPES, tutorat Médecine-Sciences), non cumulable**
6 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. CC 100%
Pour valider cette activité, les normaliens devront produire un certificat attestant qu'ils ont effectué au moins 18h de tutorat dans ce cadre, rédiger un rapport sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.
La participation à un tutorat peut être aussi validé à partir du module : DEP9314.
- **Construction de ressources pédagogiques – (code DCRP)**
3 à 6 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. CC 100%
La participation à la construction de ressources pédagogiques peut être aussi validée à partir des deux modules : DEP9319 et DEP9320.

Activités de diffusion des savoirs

- **Participation à un événement de diffusion des savoirs (Fête de la Science, Invitation à l'Antique, programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc) – (code DEDES)**

3 à 6 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP, [non cumulable au-delà de 6 crédits](#).

Modalités de validation : validable sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP. Il peut s'agir par exemple de la participation à la Fête de la Science, à Invitation à l'Antique, au programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc.

Rédiger un rapport sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience. CC 100%

La participation à un événement de diffusion des savoirs peut être aussi validée à partir des deux modules : DEP9319 et DEP9320.

- **Contribution à un site DGESCO – (code DDGE)**

4 crédits, [non cumulable](#).

Modalités de validation : rédiger et publier une ressource publiée sur un des sites DGESCO de l'école (cf. liste infra). Envoyer le lien de la contribution sur le site DGESCO à la boîte diplôme diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr. La responsable pédagogique du diplôme valide la contribution réalisée, en lien avec le responsable scientifique du site DGESCO. CC 100%

<https://www.ens-lyon.fr/education/ressources-et-mediation/sites-experts-dgesco>

CultureSciences-Physique est un site expert en [physique](#).

Planet-Terre est un site expert en [géologie](#).

Géoconfluences est un site expert en [géographie](#).

La Clé des langues est un site expert en [langues et cultures étrangères](#) (anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, la langue dans tous ses états).

SES-ENS est un site expert en [sciences économiques et sociales](#).

- **Publication d'un article de vulgarisation dans une revue ou un site reconnu – (code DPUV)**

3 à 5 crédits.

Modalités de validation : envoyer l'article publié au directeur de département pour validation. Si l'article est accepté par la revue / le site reconnu mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue / du site au directeur de département. CC 100%

Activités physiques et sportives

- **Participation à une activité physique et sportive encadrée par un enseignant ou vacataire du Centre des Sports (hors weekends et stages) – (seules les activités sportives codifiées « EPS-9xxx » peuvent être comptabilisées dans les composants spécifiques du diplôme de l'ENS).**

2,5 crédits par semestre de pratique [dans la limite de 5 crédits](#) au cours de la scolarité du diplôme, validée par le responsable du Centre des Sports.

MCC du Centre des Sports et listes des cours éligibles :

<http://www.ens-lyon.fr/campus/sport>

Au cours de sa scolarité normalienne, l'étudiant peut valider soit les activités physiques et sportives ([dans la limite de 5 crédits](#)), soit l'engagement étudiant (5 crédits) en-dehors des 15 crédits de 1A.

Engagement étudiant

- **Modalités de validation : 5 crédits sous la forme du dépôt d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises. La commission émet un avis sur l'acquisition des compétences acquises qu'elle transmet au jury du diplôme de l'ENS de Lyon pour validation.**

Il peut s'agir de compétences dans le cadre de leur activité, des compétences en enseignement, pilotage d'une structure, encadrement, gestion administrative et/ou financière, recherche de financements, organisation d'événements ou sur le fonctionnement institutionnel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Au cours de sa scolarité normalienne, l'étudiant peut valider soit les activités physiques et sportives ([dans la limite de 5 crédits](#)), soit l'engagement étudiant (5 crédits) en-dehors des 15 crédits de 1A.

Acquisition d'expérience professionnelle

- **Stage individuel optionnel (formalisé par une convention de stage, et non validé dans un autre diplôme) – (code DSTA)**

Nombre de crédits attribués sur avis du directeur de département et en fonction de la durée du stage (à titre indicatif, 4 crédits correspondent à un mois de stage). [Non cumulable au-delà de 8 crédits.](#)

Note sur les cours validables au sein du diplôme de l'ENS de Lyon

Hormis les cours du CHELS, les seuls cours validables au sein du diplôme de l'ENS de Lyon sont les **cours de l'ENS de Lyon**. Une exception est néanmoins faite (cf. supra) pour les normaliens validant la totalité d'un L3, M1, M2 dans un autre établissement en sus du cursus de formation constitutif de leur année de diplôme ; ils se voient alors attribuer 60 crédits École.



ANNEXE 3

MODULES THÉMATIQUES DE PREMIÈRE ANNÉE

L'ENS de Lyon met en place des modules thématiques de première année. Ces modules ont pour trait commun de s'adresser à des petits groupes d'étudiants (autour d'une vingtaine) issus de différents départements, et d'aborder une problématique par un angle clairement pluridisciplinaire.

Porté par une équipe pédagogique elle-même pluridisciplinaire, chacun de ces modules se compose d'un cours introductif présentant la problématique étudiée, d'un ou plusieurs cours plus méthodologiques intégrant une dimension d'initiation, voire de formation au numérique, et d'un projet tutoré en petits groupes associant des étudiants de disciplines différentes.

Au vu de leur construction rassemblant pluridisciplinarité, compétences numériques et initiation à la recherche, la validation d'un de ces modules vaut validation des 15 crédits obligatoires de première année du Diplôme et lève le caractère obligatoire des activités de première année établies par le département d'origine.

Modules ouverts au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

- **Cultures visuelles – (code DMOD1)**
MCC : CC 100%, écrit et oral, S1 et S2

- **Environnement – (code DMOD2)**
MCC : CC 100%, écrit et oral, S1 et S2

Le nombre de places étant limité, une campagne de candidature aura lieu du 3 au 16 septembre 2024 via le portail des études. Tous les détails sont écrits sur cette page : <https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=1542§ion=2>

